

Il résulte des indications fournies par MM. les ingénieurs des mines, que, pour assurer aux exploitations houillères des diverses parties de l'Empire, à l'aide du perfectionnement des voies de communication intérieure, les développements dont elles sont susceptibles, il y aurait à prendre des mesures de divers ordres, ainsi qu'il suit :

- Construire et améliorer certaines routes de terre ;
- Exécuter ou perfectionner diverses voies navigables ;
- Construire divers embranchements de chemins de fer destinés à rattacher les mines aux voies principales déjà exécutées ou en cours d'exécution ;
- Concéder quelques lignes nouvelles de chemins de fer sur divers points du territoire ;
- Enfin accélérer l'achèvement des lignes de fer déjà concédées ;

Pour ce qui concerne les routes de terre, la dépense doit en rester à la charge de l'Etat, des départements ou des communes, suivant la catégorie dans laquelle ces routes peuvent être rangées : pour celles dont l'Etat devra faire les frais, elles seront comprises dans le tableau des voies de communication à entreprendre sur les fonds du trésor dans un avenir prochain, que j'ai placé récemment sous les yeux de Votre Majesté ; pour les autres routes, elles seront signalées à l'attention de M. le ministre de l'intérieur, et, de concert avec lui, je rechercherai les moyens d'en réaliser l'exécution le plus promptement possible.

A l'égard des voies navigables, c'est à l'Etat qu'il appartient d'en faire la dépense, et tous les travaux qui les concernent figurent dans le programme de ceux que je propose à Votre Majesté d'entreprendre immédiatement.

Quant aux chemins de fer d'embranchement destinés à relier les exploitations, soit aux lignes principales de chemins de fer, c'est, ainsi que je l'ai dit dans le cours de ce rapport, aux concessionnaires de mines à les entreprendre. Déjà plusieurs d'entre eux sont entrés dans cette voie, les autres ne tarderont sans doute pas à les y suivre. L'administration, de son côté, les y encouragera de tout son pouvoir et leur facilitera, autant qu'il dépendra d'elle, l'accomplissement d'une œuvre qui doit, en favorisant leurs intérêts personnels, concourir en même temps au développement de la richesse publique.

Quelques chemins de fer nouveaux de grande circulation doivent être ultérieurement concédés. Pour un certain nombre d'entre eux, des études ont pu être déjà faites ; pour d'autres, elles sont à faire ; il faut d'abord s'occuper de compléter ces études, puis en soumettre le résultat à des enquêtes, comparer entre eux les divers tracés propres à réaliser à un plus ou moins haut degré les mêmes avantages. Des mesures immédiates vont être prises à cet égard, et l'exécution en sera poursuivie avec toute la célérité que comporte une œuvre de cette nature.

Enfin, pour quelques-uns des chemins de fer concédés, il s'agit de faire en sorte qu'ils soient le plus promptement possible livrés à la circulation. Les dernières conventions passées avec les compagnies ont, pour quelques lignes, et surtout pour celles qui ne sont qu'éventuellement concédées, fixé des délais d'exécution qui ne répondent pas suffisamment aux intérêts des producteurs et des consommateurs de houille. Il est vivement à désirer que ces délais puissent être abrégés, et je m'occuperai avec la plus vive sollicitude de cette importante question dans le cours des négociations que j'ai dû ouvrir avec les compagnies, d'après l'ordre de Votre Majesté, pour obtenir d'elles des réductions sur les prix de leurs tarifs, en ce qui concerne certaines natures de transports.

M. le ministre de l'Algérie et des colonies a, de son côté, présenté un rapport sur les améliorations que réclament les possessions coloniales françaises.

En ce qui touche l'Algérie, il sollicite de fortes subventions pour le perfectionnement des ports, des routes, des navigations et des phares ; parmi les divers projets de grands travaux qu'il propose, nous devons citer l'achèvement de la cathédrale et du grand séminaire d'Alger, la construction d'un palais de justice, d'une douane et d'un lycée.

Cinq millions sont demandés pour la complète réalisation de ce plan.

## ITALIE

On écrit de Turin, 8 mars, à l'Union :

A mesure qu'on approche de la crise, on voit se produire des faits nouveaux, des difficultés et des dangers, que l'on ne prévoyait pas. Voilà maintenant qu'un antagonisme paraît se déclarer entre le cabinet de Turin et celui de Paris. Est-il vrai ? Est-il apparent ? Voilà ce qui forme le sujet de toutes les réflexions. Vous aurez lu la réponse faite par M. de Cavour à la note de M. Thouvenel, du 24 février. Vous aurez vu que le ministre sardes repousse toutes les propositions du gouvernement français relativement à l'annexion des Romagnes et de la Toscane. Cette réponse a causé de la surprise en France, et il semble qu'un premier signe de mécontentement a été remarqué, puisque depuis deux jours des bruits alarmants circulent à Turin.

Une entrevue assez vive et, à ce qu'il paraît, très péremptoire, a eu lieu dimanche passé au ministère des affaires étrangères, entre M. de Cavour et M. de Talleyrand. Celui-ci avait reçu l'ordre de son gouvernement de se rendre chez le ministre de Victor-Emmanuel, et d'obtenir des réponses catégoriques et définitives. Ces réponses furent données, mais n'ayant pas satisfait le cabinet de Paris, on répandit la nouvelle mardi soir qu'un ordre avait été expédié au maréchal Vaillant de se tenir prêt à partir avec ses divisions. Cette nouvelle se serait confirmée, de l'aveu même des organes du gouvernement piémontais. Cependant il doit y avoir eu des tempéraments, car une forte et haute opposition se serait déclarée tout à coup en haut lieu.

Il paraît aujourd'hui qu'en même temps les deux ministres de France et de Sardaigne ont traité la question de la Savoie et de Nice, et que sur ce point l'accord ayant existé, on serait convenu d'interroger dans un temps donné, les populations de ces deux contrées, et si leurs vœux étaient pour l'annexion à la France, l'engagement aurait été pris de ne s'opposer nullement à cet acte. On espère par là amener le gouvernement français à ne pas insister sur les propositions relatives à la Toscane et aux Légations. Mais jusqu'ici aucun fait nouveau n'est venu confirmer ces espérances. Au contraire, tous les signes d'une lutte imminente se produisent chaque jour. Les généraux Mollard et Ciadini sont partis avant-hier pour rejoindre leurs corps et se diriger vers les frontières de l'Italie centrale.

Le général Alphonse La Marmora va bientôt les suivre et se rendre directement à Bologne. Quantité de canons rayés

sont venus de l'Angleterre ; mais quoique l'on grossisse le nombre de cette armée, elle est jugée insuffisante pour garantir le Piémont d'une agression de la part de l'Autriche si, comme on le craint, celle-ci intervenait dans la lutte. Le mouvement des troupes dans l'Italie centrale prend une grande extension, et l'Autriche n'ayant pas consenti aux quatre propositions de l'Angleterre ni à la note de M. Thouvenel, on présume que dans un cas donné, soit que la révolution produite par ce mouvement aille la chercher, soit qu'elle se croie en droit de défendre les stipulations de Zurich, puisque le Piémont, l'une des puissances signataires, commence à les violer, elle saisira l'occasion de prendre sa revanche.

Voilà le grand danger auquel le gouvernement de M. de Cavour semble se préparer en cédant de bon gré la Savoie et Nice, puisqu'il n'est pas sûr de garder la Lombardie si les troupes françaises quittent ce pays.

Cependant les gouvernements des Romagnes et de Toscane préparent leurs scrutins. M. Farini et M. Ricasoli ont fait semblant d'abolir les restrictions que leur dictature avait mises à la presse, et cela par un décret publié quatre jours avant le scrutin ! Evidemment on veut se jouer de l'opinion publique.

Quand les Piémontais occuperont l'Emilia, à Bologne sera le commandement central du corps d'armée sous les ordres de La Marmora. Une division de La Marmora passera en Toscane, l'autre aux frontières de l'Etat-Romain ; la troisième, qui sera celle de nos troupes, restera à Bologne pour compléter son instruction militaire. (Union libérale de Turin.)

— On lit dans une lettre de Turin, adressée à la Gazette du Midi :

Les préparatifs militaires continuent à Turin ; un crédit extraordinaire de 40 millions vient d'être ajouté au budget de la guerre.

Le général La Marmora vient d'adresser aux électeurs une lettre dans laquelle il repousse le reproche qui lui a été adressé d'être resté inactif ; il établit qu'il avait pris ses dispositions pour avoir en avril 180,000 hommes sous les armes, sans compter les troupes de l'Italie centrale, qui s'élevaient aujourd'hui à 60,000 hommes environ.

Une armée aussi nombreuse nous écrase, dit-on, mais il paraît que nous devons nous résigner.

## CHRONIQUE DE LA SAVOIE

Nous apprenons que quelques membres des conseils provinciaux, auxquels se sont jointes d'autres personnes notables, se rendront à Paris pour y porter les protestations contre le démembrement de la Savoie au profit de la Suisse.

— Comme nous l'avons déjà dit, les Savoisiens appartenant aux contingents des classes de 1830, 1831, 1832, 1833, qui avaient reçu l'ordre de se présenter chez les commandants de leurs provinces respectives, ont obtenu un sursis jusqu'au commencement du mois d'avril. Nous pensons bien que ce n'est là qu'un acheminement à une mesure radicale ; et que si, à cette époque, le sort de la Savoie n'était pas encore définitivement résolu, le gouvernement sardes leur accorderait un nouveau délai pour ne pas leur faire perdre leur temps et leur argent en voyages inutiles.

Mais nous ferons remarquer que si la Savoie appartenait à la France, ces soldats auraient déjà leur congé absolu ; ou plutôt ils n'auraient jamais été appelés à faire partie de l'armée. En France le service militaire est de sept ans, à passer sous les drapeaux, et en même temps il n'y a pas de seconde catégorie. Chez nous, non seulement la durée du service est de huit ans, mais outre la première catégorie qui prend plus d'hommes que la levée française, nous avons encore la seconde catégorie qui en enlève encore autant au pays.

Si la Savoie était française, elle aurait sous les drapeaux environ 7,200 soldats ; en faisant partie du Piémont, elle en a près de neuf mille en service permanent, et de plus elle a dû fournir environ dix mille hommes de seconde catégorie dont la plus forte moitié est sous les armes depuis bientôt un an et le reste a rendez-vous au 1<sup>er</sup> avril.

Si la Savoie appartenait à la France, non-seulement ces dernières classes de 1830, 31, 32 et 33 ne seraient pas appelées, non-seulement toute la seconde catégorie qui est sous les drapeaux depuis l'année dernière aurait été libérée au moment du tirage au sort, mais près de deux mille hommes de la première, soit du service permanent, seraient tranquillement dans leurs foyers. Ces chiffres ont, en faveur de l'annexion à la France, une éloquence à laquelle il serait difficile de rien ajouter.

## ACADÉMIE ROYALE DE SAVOIE.

Séance du 8 mars.

M. Fivel a adressé à l'Académie plusieurs inscriptions romaines, qui ont donné lieu à d'intéressantes discussions.

L'une, trouvée à Hauteville près de Rumilly, avait déjà été communiquée à cette Académie par M. le notaire Croisillet, qui la lisait :

AVGUSTO VINO  
SACRO  
T. VALERIVS  
CRISPINVS  
SACER VINI  
PRAEFECTVS PAGI DIANA  
AEDVM DICAVIT.

M. Albanis Beaumont avait même lu *PRAEFECTVS PAGI VINI*, au lieu de *præfectus pagi Diana* (Mém. de la Société royale académique de Savoie, vol. XII, p. 37.)

Dans une lettre adressée à l'Association florimontane, le 12 octobre 1839, M. Croisillet, en transmettant la même inscription, ajoutait aux mots SACER VINI un simple et un grand

double, lettres dont l'interprétation serait assez difficile dans son hypothèse.

M. Fivel paraît avoir été mieux inspiré dans ses conjectures : au lieu d'un dieu vin, d'un prêtre du vin, il lit AUGUSTO VINTIO... SACER VINTII Il rapproche cette inscription de celle qui se voit sur un cippe engagé dans l'angle de l'église de Sryssel (Savoie) :

DEO VINTIO  
C. POLLVCI, etc.

On aurait ainsi, dans cette région de l'ancienne Gaule, un *Vintius*, divinité locale ou simple prénom de *Castor et Pollux*, objet d'un culte spécial. Attendons que de nouvelles découvertes nous renseignent plus clairement sur ce *Vintius* et sur son culte.

Les autres inscriptions existent à Fréterive, dans le jardin de M. Buebard. N'ayant pas sous les yeux l'estampage relevé sur les pierres mêmes, l'Académie ne peut se hasarder à en préjuger l'interprétation.

Néanmoins elle signale l'importance hors ligne de l'une d'elles. C'est un cippe funéraire conçu en ces termes :

Diis Manibus  
L. IVLIUS FRONTO  
FILIO VOLVSI IVLIA  
NO II VIRO AERARII  
IVLIVS ET IVCVN  
DVS PATRI ET VI  
REIA SECVNDI  
NVLA MARITO

Ce serait un monument élevé aux mânes de Volusius Julianus, duumvir fiscal, par Lucius Julius Fronto, son père, Julius et Jucundus, ses fils, et Viria Secundinula, sa veuve.

Ce *Julius Fronto* porte un nom connu dans les annales de l'empire romain ; en l'an 96, M. JULIUS FRONTO, probablement de ses parents, était consul à Rome ; il se signalait par un discours prononcé en plein sénat, où la tyrannie de Néron, la faiblesse de Nerva, étaient également stigmatisées.

Dans la ville d'Aoste, il existe une inscription en l'honneur de LUCIUS JULIUS FRONTO lui-même, qui y prend le titre de *praefectus equitum* (général de cavalerie).

De famille consulaire, ce général en retraite, ou peut-être en disgrâce, est-il venu finir ses jours sur les bords de l'Isère ? C'est assez vraisemblable, puisqu'il y érige un monument à son fils *JULIANUS*, de concert avec ses petits-fils et sa belle-fille.

L'autre inscription, toute voisine et du même style, vient confirmer encore ces inductions : le monument est élevé à la mémoire d'un membre de la même famille, probablement à *Julius Jucundus*, l'un des petits fils de L. Julius Fronto. Sa mère *Viria Secundinula*, qui lui a survécu, lui consacre un tombeau ; la veuve et les enfants du défunt se joignent à elle pour ce devoir pieux.

Le style architectural de ces deux petits monuments, la forme des lettres, tout nous prouve que nous avons là deux pages des annales du premier siècle de notre ère.

M. L. Pillet cite une inscription curieuse qui se voit sur le mur de clôture du cimetière de St-Innocent :

DOMINIS  
EX VOTO Solvit, Lubens, Merito  
M. CARMINIVS MVC  
PRO SAVTE SVA ET  
SVORVM.

Carminius, probablement fonctionnaire municipal, a élevé ce petit monument pour sa santé et celle des siens aux dieux en général, qu'il a appelés DOMINIS. Le scepticisme de cette dénomination, aussi bien que la forme des lettres, accuse déjà une période de décadence.

En terminant sa séance, l'Académie s'est associée aux regrets et au deuil de la Savoie entière, à l'annonce de la mort de M. le comte Pillet-Will. Cet illustre et généreux compatriote était depuis bien des années membre non-résidant de l'Académie de Savoie, et l'un de ses bienfaiteurs. En conformité de son règlement, elle fera célébrer un service funèbre en son honneur, dans l'église de Notre-Dame, le 22 mars courant.

Jeudi prochain, 15 mars, elle en fera célébrer un dans la même église, à la mémoire de Mgr Louis Rendu, évêque d'Annecy, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, qu'il a honorée par ses travaux scientifiques et par sa plume d'écrivain. Une notice biographique sur ces deux honorables membres devra être insérée dans le prochain compte-rendu.

## SOCIÉTÉ MÉDICALE DE CHAMBÉRY.

Séance du 2 mars 1860.

Présidence de M. Carret.

Le président, qui avait été chargé d'exprimer des remerciements à M. le docteur Diday pour la manière élogieuse et sympathique avec laquelle il a apprécié dans la *Gazette médicale de Lyon* le dernier compte-rendu triennal des travaux de la Société, donne connaissance de la lettre qu'il a adressée et de la réponse que M. Diday y a faite. Dans cette réponse très cordiale, la Société voit avec plaisir un nouveau gage de confraternité entre elle et la Faculté lyonnaise.

M. le docteur Brunier, d'Aiguebelle, communique un cas très remarquable de polype du larynx, observé par notre compatriote, Baud, professeur à l'université de Louvain. MM. Domenget et Carret sont désignés pour faire rapport sur cette observation.

La Société règle ensuite l'emploi d'une somme de six cents francs qu'elle a en dépôt à la caisse d'épargne. Elle décide que cette somme sera mise, au fur et à mesure des besoins, à la disposition des médecins des pauvres, pour fournir aux convalescents du bouillon, du pain et du vin.

Dans cette séance, MM. les docteurs Dardel, d'Aix-les-Bains, Dufresne, de Genève et Guggenbühl, directeur, à Abendberg en Suisse, d'un établissement pour le traitement du crétinisme, sont nommés membres correspondants.

La Société a reçu en don les ouvrages suivants :

De M. le docteur Appia, de Genève :  
1<sup>o</sup> *Du Tétanos* — juin 1859 — par M. Appia.  
2<sup>o</sup> *Des fractures de la cuisse par armes à feu* — 1859 — par M. Appia.

De M. le docteur Brunier, d'Aiguebelle :

1<sup>o</sup> *Graaf, du pancréas.*  
2<sup>o</sup> *Joannis Riolani opera.*  
3<sup>o</sup> *Joannis Jonstoni thymatographia naturalis.*  
4<sup>o</sup> *Michaelis Lyser, culter anatomicus.*  
5<sup>o</sup> *Thomae Willis opera.*

La Société s'ajourne au vendredi 16 mars, à 7 heures du soir.

Le secrétaire, D<sup>r</sup> G. DÉMARÉ.

Le gérant, J. MORAT.

Chambéry. — Imprimerie de Pithod fils, Gau Verney.